



Séance du Conseil Municipal du vendredi 24 mai 2024

**Délibération du Conseil Municipal
Ville de Villiers-le-bel**

Séance ordinaire du vendredi 24 mai 2024

N°25/Personnel

Création d'emplois non permanents suite à accroissement temporaire d'activité

Le vendredi 24 mai 2024, à 19h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance le 16 mai 2024, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis MARSAC.

Secrétaire : Mme Rosa MACEIRA

Présents : M. Jean-Louis MARSAC, Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, M. Allaoui HALIDI, Mme Rosa MACEIRA, M. Maurice MAQUIN, Mme Mariam CISSE-DOUCOURE, M. Daniel AUGUSTE, Mme Véronique CHAINIAU, M. Christian BALOSSA, M. Jamil RAJA, Mme Laetitia KILINC, M. Léon EDART, Mme Géraldine MEDDA, M. Gourta KECHIT, Mme Myriam KASSA, M. Faouzi BRIKH, Mme Hakima BIDLHADJELA, M. Maurice BONNARD, M. William STEPHAN, Mme Efatt TOOR, M. Pierre LALISSE, Mme Carmen BOGHOSIAN, M. Cédric PLANCHETTE, Mme Marine MACEIRA, M. Sori DEMBELE, Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, Mme Nicole MAHIEU-JOANNES

Représentés : Mme Teresa EVERARD par Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, Mme Sabrina MORENO par Mme Myriam KASSA, M. Cémil YARAMIS par M. Cédric PLANCHETTE, M. Mohamed ANAJJAR par Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, Mme Virginie SALIBA par M. Sori DEMBELE

Absents excusés : M. Jean-Pierre IBORRA, M. Hervé ZILBER, M. Bankaly KABA

Absent :

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité sur un ou des contrats d'une durée maximale de douze mois. Les contrats conclus au titre de l'article susmentionné peuvent être renouvelés dans la limite de leur durée maximale au cours d'une période de dix-huit mois consécutifs.

Ainsi, en raison du surcroît d'activité pouvant survenir dans les services, M. le Maire propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 1^{er} juin 2024, des emplois non permanents à temps complet et non complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, dans la limite des effectifs budgétaires annuels suivants :

- Trois Animateurs CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité), à temps non complet, relevant de la filière animation, de catégorie C, ouvert au recrutement sur les grades du cadre d'emplois des Adjoints d'animation, pour une durée hebdomadaire d'emploi de 8 heures ;
- Trois Animateurs Jeunesse, à temps complet, relevant de la filière animation, de catégorie C, ouvert au recrutement sur les grades du cadre d'emplois des Adjoints d'animation, pour une durée hebdomadaire d'emploi de 35 heures ;
- Deux Animateurs Terrain d'Aventure, à temps complet, relevant de la filière animation, de catégorie C, ouvert au recrutement sur les grades du cadre d'emplois des Adjoints d'animation pour une durée

hebdomadaire d'emploi de 35 heures ;

- Dix Animateurs Péri-scolaire, à temps non complet, relevant de la filière animation, de catégorie C, ouvert au recrutement sur les grades du cadre d'emplois des Adjoints d'animation, pour une durée hebdomadaire d'emploi de 8 heures ;

- Deux Animateurs Péri-scolaire, à temps non complet, relevant de la filière animation, de catégorie C, ouvert au recrutement sur les grades du cadre d'emplois des Adjoints d'animation, pour une durée hebdomadaire d'emploi de 9 heures ;

- Un Animateur Péri-scolaire, à temps complet, relevant de la filière animation, de catégorie C, ouvert au recrutement sur les grades du cadre d'emplois des Adjoints d'animation, pour une durée hebdomadaire d'emploi de 35 heures ;

- Trois Animateurs Péri-scolaire, à temps non complet, relevant de la filière animation, de catégorie C, ouvert au recrutement sur les grades du cadre d'emplois des Adjoints d'animation, pour une durée hebdomadaire d'emploi de 25 heures ;

- Deux Animateurs Péri-scolaire, à temps non complet, relevant de la filière animation, de catégorie C, ouvert au recrutement sur les grades du cadre d'emplois des Adjoints d'animation, pour une durée hebdomadaire d'emploi de 20 heures ;

- Un Animateur Péri-scolaire, à temps non complet, relevant de la filière animation, de catégorie C, ouvert au recrutement sur les grades du cadre d'emplois des Adjoints d'animation, pour une durée hebdomadaire d'emploi de 15 heures ;

- Trente-cinq AESH (Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap) intervenant auprès du Service des Activités Péri-Educatives et du Service Scolaire, à temps non complet, relevant de la filière animation, de catégorie C, ouvert au recrutement sur les grades du cadre d'emplois des Adjoints d'animation, pour une durée hebdomadaire d'emploi de 8 heures ;

- Douze Animateurs Restauration à temps non complet, relevant de la filière animation, de catégorie C, ouvert au recrutement sur les grades du cadre d'emplois des Adjoints d'animation, pour une durée hebdomadaire d'emploi de 8 heures ;

- Deux Agents polyvalents de restauration, à temps complet, relevant de la filière technique, de catégorie C, ouvert au recrutement sur les grades du cadre d'emplois des Adjoints techniques, pour une durée hebdomadaire de 35 heures ;

- Un chargé d'opérations, à temps complet, relevant de la filière technique et administrative, de catégorie A ou B, ouvert au recrutement sur les grades du cadre d'emplois des Ingénieurs, des Attachés, des Techniciens ou des Rédacteurs, pour une durée hebdomadaire de 35 heures ;

- Deux techniciens, à temps complet, relevant de la filière technique, de catégorie B ou C, ouvert au recrutement sur les grades du cadre d'emplois des Techniciens, des Agents de maîtrise, des Adjoints techniques, pour une durée hebdomadaire de 35 heures ;

- Cinq Agents techniques, à temps complet, relevant de la filière technique, de catégorie C, ouvert au recrutement sur les grades du cadre d'emplois des Adjoints techniques, pour une durée hebdomadaire de 35 heures ;

- Quatre Chefs de projet, à temps complet, relevant de la filière administrative, de catégorie A ou B, ouvert au recrutement sur les grades du cadre d'emplois des Attachés ou des Rédacteurs, pour une durée hebdomadaire de 35 heures ;

- Trois Chargés d'accueil, à temps complet, relevant de la filière administrative, de catégorie C, ouvert au recrutement sur les grades du cadre d'emplois des Adjoints administratifs, pour une durée hebdomadaire de 35 heures ;

- Dix Assistants administratifs, à temps complet, relevant de la filière administrative, de catégorie C, ouvert au recrutement sur les grades du cadre d'emplois des Adjoints administratifs, pour une durée hebdomadaire de 35 heures.

La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut et l'indice majoré afférent à leur grade, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L332-23 1°,

VU le tableau des emplois,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 13 mai 2024,

DECIDE la création d'emplois non permanents, au titre de l'accroissement temporaire d'activité, de :

- Trois Animateurs CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité), à temps non complet, relevant de la filière animation, de catégorie C, ouvert au recrutement sur les grades du cadre d'emplois des Adjoints d'animation, pour une durée hebdomadaire d'emploi de 8 heures ;
- Trois Animateurs Jeunesse, à temps complet, relevant de la filière animation, de catégorie C, ouvert au recrutement sur les grades du cadre d'emplois des Adjoints d'animation, pour une durée hebdomadaire d'emploi de 35 heures ;
- Deux Animateurs Terrain d'Aventure, à temps complet, relevant de la filière animation, de catégorie C, ouvert au recrutement sur les grades du cadre d'emplois des Adjoints d'animation pour une durée hebdomadaire d'emploi de 35 heures ;
- Dix Animateurs Péri-scolaire, à temps non complet, relevant de la filière animation, de catégorie C, ouvert au recrutement sur les grades du cadre d'emplois des Adjoints d'animation, pour une durée hebdomadaire d'emploi de 8 heures ;
- Deux Animateurs Péri-scolaire, à temps non complet, relevant de la filière animation, de catégorie C, ouvert au recrutement sur les grades du cadre d'emplois des Adjoints d'animation, pour une durée hebdomadaire d'emploi de 9 heures ;
- Un Animateur Péri-scolaire, à temps complet, relevant de la filière animation, de catégorie C, ouvert au recrutement sur les grades du cadre d'emplois des Adjoints d'animation, pour une durée hebdomadaire d'emploi de 35 heures ;
- Trois Animateurs Péri-scolaire, à temps non complet, relevant de la filière animation, de catégorie C, ouvert au recrutement sur les grades du cadre d'emplois des Adjoints d'animation, pour une durée hebdomadaire d'emploi de 25 heures ;
- Deux Animateurs Péri-scolaire, à temps non complet, relevant de la filière animation, de catégorie C, ouvert au recrutement sur les grades du cadre d'emplois des Adjoints d'animation, pour une durée hebdomadaire d'emploi de 20 heures ;
- Un Animateur Péri-scolaire, à temps non complet, relevant de la filière animation, de catégorie C, ouvert au recrutement sur les grades du cadre d'emplois des Adjoints d'animation, pour une durée hebdomadaire d'emploi de 15 heures ;
- Trente-cinq AESH (Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap) intervenant auprès du Service des Activités Péri-Educatives et du Service Scolaire, à temps non complet, relevant de la filière animation, de catégorie C, ouvert au recrutement sur les grades du cadre d'emplois des Adjoints d'animation, pour une durée hebdomadaire d'emploi de 8 heures ;
- Douze Animateurs Restauration à temps non complet, relevant de la filière animation, de catégorie C, ouvert au recrutement sur les grades du cadre d'emplois des Adjoints d'animation, pour une durée hebdomadaire d'emploi de 8 heures ;
- Deux Agents polyvalents de restauration, à temps complet, relevant de la filière technique, de catégorie C, ouvert au recrutement sur les grades du cadre d'emplois des Adjoints techniques, pour une durée hebdomadaire de 35 heures ;
- Un chargé d'opérations, à temps complet, relevant de la filière technique et administrative, de catégorie A ou B, ouvert au recrutement sur les grades du cadre d'emplois des Ingénieurs, des Attachés, des Techniciens ou des Rédacteurs, pour une durée hebdomadaire de 35 heures ;

- Deux techniciens, à temps complet, relevant de la filière technique, de catégorie B ou C, ouvert au recrutement sur les grades du cadre d'emplois des Techniciens, des Agents de maîtrise, des Adjointes techniques, pour une durée hebdomadaire de 35 heures ;
- Cinq Agents techniques, à temps complet, relevant de la filière technique, de catégorie C, ouvert au recrutement sur les grades du cadre d'emplois des Adjointes techniques, pour une durée hebdomadaire de 35 heures ;
- Quatre Chefs de projet, à temps complet, relevant de la filière administrative, de catégorie A ou B, ouvert au recrutement sur les grades du cadre d'emplois des Attachés ou des Rédacteurs, pour une durée hebdomadaire de 35 heures ;
- Trois Chargés d'accueil, à temps complet, relevant de la filière administrative, de catégorie C, ouvert au recrutement sur les grades du cadre d'emplois des Adjointes administratifs, pour une durée hebdomadaire de 35 heures ;
- Dix Assistants administratifs, à temps complet, relevant de la filière administrative, de catégorie C, ouvert au recrutement sur les grades du cadre d'emplois des Adjointes administratifs, pour une durée hebdomadaire de 35 heures.

La durée du ou des contrats, renouvellement inclus, ne pourra être supérieure à douze mois et ce, sur une période consécutive de dix-huit mois.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Délibéré les jour, mois et an que dessus (vote pour : 32 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0)

La Secrétaire de séance,
Mme Rosa MACEIRA



Le Maire,
M. Jean-Louis MARSAC



Publication le : 3 JUN 2024
Transmission en Sous-préfecture le : 3 JUN 2024